

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ
RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT**

Le seizième jour du mois de mars deux mille-vingt-trois se tenait, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

Mme Sylvie Coulombe, présidente et représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville
Mme Martine Verville, représentante de Saint-Edmond-les-Plaines
M. Dave Plourde, représentant d'Albanel
M. Jean Morency, représentant de la Ville de Normandin

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Nadia Genest, secrétaire-trésorière
M. Jerry Piquette, directeur général par Intérim

1.- Ouverture de la séance

Madame Sylvie Coulombe souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes-ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

33-03-2023

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

4.1) Ministère sécurité publique – Mise à jour

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 février 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

34-03-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine Verville, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2023.

2.3) Suivi au procès-verbal

Aucun

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

M. Jean Morency mentionne qu'il est en conflits d'intérêts au point 7.2.

2.5) Liste des comptes de février 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de février 2023 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de février 2023, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

35-03-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de février 2023 pour un montant 197 564.95 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 28 février 2023

La secrétaire-trésorière présente les états financiers au 28 février 2023.

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

Le rapport des statistiques du service incendie est présenté par M. Jerry Piquette. Il mentionne qu'il a eu 4 interventions en février 2023 sur notre territoire.

4.- Sécurité civile

4.1) Ministère sécurité publique – Mise à jour

Le ministère procède à une mise à jour des personnes-ressources dans toutes les municipalités.

5.- Administration

6.- Urbanisme et environnement

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

7.1) Acquisition véhicule – Municipalité de St-Thomas

ATTENDU que la Régie juge opportun d'acquérir, au profit de ces quatre (4) municipalités participantes à l'objet en matière d'eau potable d'une (1) camionnette usagée;

ATTENDU que seules les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Normandin et St-Thomas-Didyme participent financièrement, via leur quote-part, à l'acquisition du véhicule par la Régie pour l'objet en matière d'eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Thomas-Didyme offre de vendre un véhicule usagé à la régie;

36-03-2023

Il est proposé par Mme Martine Verville, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter l'offre de vente formulée par la municipalité de St-Thomas-Didyme, à la Régie, d'un camion usagé, GMC SIERRA SLE 2014 pour la somme de trente-huit mille cinq cents

soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-dix cents (38 578.90 \$) pour la *Division* – Exploitation du système d’approvisionnement et de distribution de l’eau potable;

D’autoriser M. Jerry Piquette, directeur général par intérim de la Régie à signer tout document utile et nécessaire à cette acquisition.

7.2) Acquisition véhicule – Ville de Normandin

ATTENDU que la Régie juge opportun d’acquérir, au profit de ces quatre (4) municipalités participantes à l’objet en matière d’eau potable d’une (1) camionnette usagée;

ATTENDU que seules les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Normandin et St-Thomas-Didyme participent financièrement, via leur quote-part, à l’acquisition du véhicule par la Régie pour l’objet en matière d’eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Normandin offre de vendre un véhicule usagé à la régie;

37-03-2023

Il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l’unanimité des membres présents :

D’accepter l’offre de vente formulée par la ville de Normandin, à la Régie, d’un camion usagé Chevrolet Silverado 2012 pour la somme de dix-sept mille huit cent (17 800.00\$) pour la *Division* – Exploitation du système d’approvisionnement et de distribution de l’eau potable;

D’autoriser M. Jerry Piquette, directeur général par intérim de la Régie à signer tout document utile et nécessaire à cette acquisition.

M. Jean Morency se retire des discussions

8.- Sécurité et Bien-être du milieu de vie

9.- Affaires nouvelles

10.- Correspondance

12.- Période de questions

Le public pose des questions sur le poste de secrétaire-trésorière ainsi que sur le programme de premiers répondants.

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 20 avril 2023 à 19h00 à l’Hôtel de ville de Normandin.

13.- Levée de l’assemblée régulière

38-03-2023

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l’unanimité des membres présents que l’assemblée soit close à 19h20.

Nadia Genest
Secrétaire-trésorière

Sylvie Coulombe
Présidente

Je, Sylvie Coulombe, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Coulombe
Présidente